

Société de commissariat aux comptes
3 rue du Docteur Charles-Gabriel PRAVAZ
69110 SAINTE FOY LES LYON

MJC Monplaisir
Association loi 1901

25 avenue des Frères Lumiere
69008 LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2025

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels (exercice clos le 31 août 2025)

A l'attention des adhérents de la MJC Monplaisir,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MJC Monplaisir relatifs à l'exercice clos le 31 août 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

III. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous nous sommes particulièrement attachés à vérifier :

- La concordance des subventions d'exploitation, concours publics et autres contributions financières accordées à l'association avec les éléments contractuels et le rattachement au bon exercice.
- L'estimation des prestations de services de la Caisse d'Allocations Familiales.

IV. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

V. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité

- de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Sainte Foy Les Lyon, le 15 janvier 2026

Le Commissaire aux comptes

2S AUDIT

Christian BORRIONE

BILAN

Actif	Du 01/09/2024 au 31/08/2025			31.08.2024
	Brut	Amort	Net	Total
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	23 996.31	23 996.33	-0.02	667.85
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT				
CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES	23 996.31	23 996.33	-0.02	667.85
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
AVANCES ET ACOMPTE (INCORPORELLES)				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	578 199.83	499 592.85	78 606.98	87 590.88
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS				
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS.	578 199.83	499 592.85	78 606.98	87 590.88
IMMOBILISATIONS EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTE				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 220.00		1 220.00	
PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 220.00		1 220.00	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)	603 416.14	523 589.18	79 826.96	88 258.73
STOCKS ET EN-COURS				
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE SERVICES				
PRODUITS INTERMEDIAIRES ET FINIS				
MARCHANDISES				
CREANCES D'EXPLOITATION	878 376.88		878 376.88	702 515.81
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	295 939.51		295 939.51	255 309.92
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS				
AUTRES CREANCES	582 437.37		582 437.37	447 205.89
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	747 189.93		747 189.93	883 791.47
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	25 777.52		25 777.52	34 767.19
TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)	1 651 344.33		1 651 344.33	1 621 074.47
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (3)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (4)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (5)				
TOTAL GENERAL	2 254 760.47	523 589.18	1 731 171.29	1 709 333.20

BILAN

Passif	31/08/2025 Montant	31.08.2024 Total
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES	24 650.16	24 650.16
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE		
AUTRES RESERVES		
REPORT A NOUVEAU	417 022.20	308 520.24
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	62 033.83	108 501.96
SITUATION NETTE (1)	503 706.19	441 672.36
AUTRES FONDS		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	13 160.69	17 792.22
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL AUTRES FONDS (2)	13 160.69	17 792.22
TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)	516 866.88	459 464.58
FONDS REPORTES LIES AUX LEGS ET DONATIONS		
FONDS DEDIES		120 000.00
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES (3)		120 000.00
PROVISIONS POUR RISQUES	45 000.00	35 000.00
PROVISIONS POUR CHARGES	189 971.00	188 241.00
TOTAL PROVISIONS (4)	234 971.00	223 241.00
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	865.33	831.10
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		
DETTES D'EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	46 312.30	30 921.69
DETTES DES LEGS OU DONATION		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	239 673.69	221 479.78
DETTES DIVERSES		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	5 719.70	4 124.39
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	686 762.39	649 270.66
TOTAL DETTES (5)	979 333.41	906 627.62
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	1 731 171.29	1 709 333.20

COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/09/2024 au 31/08/2025

Toutes les écritures

	Du 01/09/2024 au 31/08/2025		31.08.2024
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
COTISATIONS	45 445.00		44 218.50
VENTES DE BIENS	30 971.14		36 962.98
DONT VENTES DE DONS EN NATURE			
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	1 404 752.86		1 339 990.15
DONT PARRAINAGES	10 800.00		13 200.00
VENTES DE BIENS ET SERVICES		1 435 724.00	1 376 953.13
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	1 333 703.41		1 345 682.31
VERSEMT. DES FONDATEURS OU CONSOMMAT. DOTATION CONSOMPT.			
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC			
DONS MANUELS			
MECENATS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
CONTRIBUTIONS FINANCIERES	5 910.00		10 000.00
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS		1 339 613.41	1 355 682.31
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV. ET TRANSFERT CHGS	83 016.83		75 296.17
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES	120 000.00		
AUTRES PRODUITS	98 245.04		83 426.29
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		3 122 044.28	2 935 576.40
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES	32 103.10		34 262.52
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	466 151.26		501 702.81
AIDES FINANCIERES			
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	143 724.81		119 856.14
SALAIRES ET TRAITEMENTS	1 880 102.91		1 680 009.64
CHARGES SOCIALES	475 890.43		416 075.25
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	65 857.80		64 583.90
DOTATIONS AUX PROVISIONS	10 000.00		35 000.00
REPORTS EN FONDS DEDIES			
AUTRES CHARGES	8 397.45		10 029.49
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)		3 082 227.76	2 861 519.75
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)		39 816.52	74 056.65

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/09/2024 au 31/08/2025		31.08.2024
	Montant	Total	Total
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	17 918.56		18 903.47
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGE			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS NETS SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		17 918.56	18 903.47
CHARGES FINANCIERES			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES			
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)			
RESULTAT FINANCIER (3-4)		17 918.56	18 903.47
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
SUR OPERATIONS DE GESTION	4 776.96		1 751.73
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	8 540.28		27 237.21
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGES			
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)		13 317.24	28 988.94
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
SUR OPERATIONS DE GESTION	5 713.50		11 310.10
SUR OPERATION EN CAPITAL	680.99		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)		6 394.49	11 310.10
RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)		6 922.75	17 678.84

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/09/2024 au 31/08/2025		31.08.2024
	Montant	Total	Total
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS (7)			
IMPOTS SUR LES BENEFICES (8)	2 624.00		2 137.00
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)		3 153 280.08	2 983 468.81
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+7+8)		3 091 246.25	2 874 966.85
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE		62 033.83	108 501.96
SOLDE DEBITEUR = PERTE			
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
DONS EN NATURE	97 951.18		88 545.89
PRESTATION EN NATURE	293 691.28		276 460.62
BENEVOLAT			
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		391 642.46	365 006.51
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
SECOURS EN NATURE	97 951.18		88 545.89
MISES A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS	293 691.28		276 460.62
PRESTATION EN NATURE			
PERSONNEL BENEVOLE			
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		391 642.46	365 006.51

COMPTE DE RESULTAT

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE

Répartition par nature de charges		Répartition par nature de ressources	
TOTAL (871)	0.00	870 Bénévolat	
860 Secours en nature		870000 Valorisation Bénévolat	97 951.18
860000 Valorisation Bénévolat	97 951.18	TOTAL (870)	97 951.18
TOTAL (860)	97 951.18	871 Prestations en nature	
861 Mise à disposition gratuite de biens		871000 Mise a dispo vdl	293 691.28
861000 Mise a dispo fluides VDL	20 942.38	TOTAL (861)	293 691.28
861100 Mise a dispo locaux VDL	232 788.00		
861200 mise a dispo entretien vdl	38 339.27		
861300 Mise a dispo assurances vdl	1 621.63		
Total charges contributions volontaires	391 642.46	Total produits contributions volontaires	391 642.46

Ces comptes concernent une association conforme à la loi du 1er juillet 1901.

« La MJC Monplaisir a pour vocation de favoriser l'autonomie et l'épanouissement des personnes (enfants, jeunes et adultes), de permettre à tous d'accéder à l'éducation et à la culture, afin que chacun participe à la construction d'une société plus solidaire et plus juste. Elle contribue au développement des liens sociaux. Elle assure par ailleurs la formation d'animateurs et de ses bénévoles. »

La MJC Monplaisir élabore et formalise un projet associatif répondant à ses missions et l'évalue régulièrement.

La démocratie se vivant au quotidien, la MJC Monplaisir participe au développement local en animant des lieux d'expérimentation et d'innovation sociale répondant aux attentes des habitants, des adhérents et des participants à la vie associative.

Les actions en direction et avec les jeunes sont une part importante de sa mission.

Elle propose aussi des activités et des services divers aux enfants et aux adultes.

De telles actions, de tels services encouragent l'initiative, la prise de responsabilité, une pratique citoyenne et la participation des adhérents et des habitants à la vie associative.

Les ressources financières proviennent essentiellement des subventions publiques, de prestations de service de la CAF et des participations des adhérents.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/09/2024 au 31/08/2025.

Le résultat excédentaire de l'exercice présenté est de 62 033.83 €

Faits significatifs

L'exercice 24/25 présente un résultat excédentaire de 62 033.83 € (2% des charges).

Cet excédent nous permet de ramener nos fonds propres à 503 706 €.

Nos adhérents restent fidèles et sont de plus en plus nombreux,

puisque nous terminons la saison avec 3435 adhérents contre 3208 en 23/24.

Nos dépenses d'énergies ont légèrement diminué en raison de l'abandon de la gestion de deux salles associatives au profit de la Ville de Lyon.

Cependant, ces dépenses restent élevées, en raison des coûts de l'énergie et de l'arrêt des aides de L'État.

Nos charges de personnels augmentent de manière conséquente.

L'augmentation d'indice (V1 et V2) a considérablement augmenté les charges de l'association.

De plus une modification de la réglementation Jeunesse et Sport a entraîné une augmentation du temps de travail rémunéré pour les salariés en CDI sur le périscolaire.

Règles et Méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés le 16 décembre 2025 par le Conseil d'Administration de l'Association.

Généralités

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan comptable général en respectant ces principes :

- Image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- Régularité, sincérité des comptes,

- Prudence,
- Permanence des méthodes.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Présentation des principales méthodes utilisées

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent des logiciels.
Les logiciels sont amortis suivant le mode linéaire sur une durée de 3 à 5 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Amortissements

Matériel et outillage	3 à 10 ans	Linéaire
Matériel Audio visuel	1 à 10 ans	Linéaire
Matériel de transport	5 ans	Linéaire
Agencements et aménagements divers	3 à 13 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	2 à 10 ans	Linéaire
Mobilier	2 à 10 ans	Linéaire
Matériel éducatif	2 à 10 ans	Linéaire
Matériel de musique subventionné	3 à 10 ans	Linéaire

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Pour celles dont la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, il a été constitué une provision selon le risque de non-recouvrement.

Subventions de fonctionnement

La subvention de fonctionnement de la Ville de Lyon ainsi que la subvention du FONJEP perçue au titre d'une année civile est comprise pour son montant total dans les comptes clos au 31/08 sans application d'un calcul effectué prorata temporis.

Les autres subventions annuelles sont traitées en faisant application du prorata temporis (8/12 sur l'exercice et 4/12 sur l'exercice suivant).

Subventions d'investissement

La subvention d'investissement fait l'objet d'une reprise au compte de résultat à la clôture de l'exercice au prorata de l'amortissement du bien financé.

Provisions pour charges

Il s'agit d'une provision pour pensions de retraite.

Informations sur les éléments de l'actif

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice concernent :

	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	23 996	0	0	23 996
Immobilisations corporelles	558 702	20 945	1 447	578 200
Immobilisations financières	0	1 220	0	1 220
Total	582 698	22 165	1 447	603 416
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	23 328	668	0	23 996
Immobilisations corporelles	471 111	29 248	766	499 593
Total	494 439	29 916	766	523 589

État des créances

	État des créances	Montant brut	Échéance	
			À 1 an au plus	À plus d'1 an et moins de 5 ans
Autres immo financières		1 220	1 220	
Autres créances clients		295 940	295 940	
Personnel et comptes rattachés		2 137	2 137	
Taxe sur la valeur ajoutée		860	860	
Divers État et autres collectivités		576 179	576 179	
Débiteurs divers		3 260	3 260	
Charges constatées d'avance		25 778	25 778	
Total		905 374	905 374	

Produits à recevoir

Clients – produits à recevoir	11 494
Autres créances – subventions à recevoir	579 439
Intérêts à recevoir sur livrets	14 752
Autres créances	2 137

Total	607 822
--------------	----------------

Comptes de régularisation actif

Charges constatées d'avance Charges d'exploitation	25 778
---	--------

Informations sur les éléments du passif

Les fonds propres

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	À la clôture
Fonds associatifs sans droit de reprise	24 650			24 650
Report à nouveau	308 520	108 502		417 022
Résultat de l'exercice	108 502		46 468	62 034
Total	441 672	108 502	46 468	503 706

Tableau des provisions inscrites au bilan

	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Provisions réglementées				
Provisions pour retraite	188 241	35 942	34 212	189 971
Provisions pour risque	35 000	10 000	0	45 000
Total	223 241	45 942	34 212	234 971

La provision pour retraite est actualisée chaque année, conformément à la réglementation comptable. De plus un abondement de 10 000€ annuel sur une période de 10 ans est comptabilisé depuis le 31/08/2020.

Nous avons provisionné 10 000€ supplémentaires pour le conflit prud'hommal en cours.

Les fonds dédiés

Ressources	Intitulé du projet concerné	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur les nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice	Dont fonds sans dépenses au cours des 2 derniers exercices
Subventions Ville de Lyon	ALAE	120 000	120 000		0	0
Total		120 000	120 000		0	0

Nous avons réinjecté 120 000 € provenant de fonds dédiés initialement placés en « réserve » lors du lancement de l'activité périscolaire. (30 000 € par école)

État des dettes

	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an et moins de 5 ans	À plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	46 312	46 312		
Personnel et comptes rattachés	85 364	85 364		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	135 181	135 181		
TVA et autres impôts	19 130	19 130		
Autres dettes	5 720	5 720		
Avoirs à établir	0	0		
Dettes financières	865	865		
Produits constatés d'avance	686 762	686 762		
Total	979 333	979 333		

Les subventions d'investissements

Libellés	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la clôture de l'exercice
Subventions d'investissement :				
- Ville	116 623	0	88 566	28 057
- Métropole	9 639	3 900	2 526	11 013
- Carsat	2 030	0	0	2 030
Sous-total	128 292	3 900	91 092	41 100
Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat :				
- Ville	-104 438	-5 001	-88 566	-20 873
- Métropole	-5 988	-3 124	-2 526	-6 586
- Carsat	-74	-406	0	-480
-				
Sous-total	-110 500	- 8 531	-91 092	-27 939
Total	17 792	-4 631	0	13 161

Charges à payer

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 325
Dettes fiscales et sociales	112 401
Autres dettes	0
Total	122 726

Comptes de régularisation passif

Cotisations et adhésions (saison 2024/2025)	674 809
Taxe sur les salaires	8 014
Subventions	3 940
TOTOTAL	686 763

Autres informations

Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires inscrites sur le compte d'exploitation 2024/2025, clos le 31/08/25, correspondent à des données chiffrées fournies par la Ville de Lyon pour :

- des valeurs locatives pour les locaux de la MJC Monplaisir et de l'espace des 4 vents.
- des frais réels pour les assurances, les fluides et entretiens assurés par la ville.

La valorisation du bénévolat a été inscrite dans les comptes pour la première fois sur la saison 23/24. La valorisation du bénévolat a fait l'objet d'un travail d'inventaire du temps consacré à l'association par les bénévoles. Cet inventaire a été réalisé par les professionnels ayant la responsabilité de l'accompagnement et de la mobilisation de ces publics. Cet inventaire est fait sur une base a minima. De fait, la réalité de l'implication des bénévoles ne peut être que supérieure au montant présenté. Cette valorisation a été faite sur la base horaire au SMIC chargé.

	2025	2024	Écart	Écart %
Contributions volontaires VDL	293 691	276 461	17 230	
Valorisation Bénévolat	97 951	88 546	9 405	
Total	391 642	365 007	26 635	6.9

Subventions et contributions financières

	2025	2024	Écart	Écart %
ville de Lyon DGF	1 135 370	1 161 914	-26 544	-2.28
Ville de Lyon sur opérations	38 388	37 954	+434	+1.14
Ville de Lyon Fonjep	64 681	64 681		
Métropole	41 938	44 830	-2 892	-6.45
CAF	18 828	12 595	+6 233	+49.49
État Cohésion sociale	27 392	19 181	+8 211	+42.81
État Fonjep	7105	7105		
Europe		-2 578	+2578	+100
Carsat	5 910	10 000	-4 090	-40.90
TOTAL	1 339 613	1 355 682	-16 069	-1.2

Le chiffre d'affaires

Libellés	31/08/2025	31/08/2024	Variation Montant	Variation %
- Secteur non lucratif	1 445 938	1 362 590	83 348	6.12
- Secteur lucratif	86 230	97 552	-11 322	-13.13
TOTAL	1 532 168	1 460 142	72 026	4.93

Autres engagements donnés

Engagements de retraite	229 971
-------------------------	---------

L'engagement de retraite est calculé selon la méthode prospective qui s'appuie sur la situation future du salarié et tient compte de l'ancienneté qu'il aura acquise le jour de son départ avec son salaire de fin de carrière. Le montant des prestations auxquelles pourront prétendre les salariés le jour de leur départ à la retraite est défini selon les dispositions actuelles de la Convention Collective ECLAT (ex-Animation).

Effectif

Cadres Employés présents au 31/08/25	5 147
Employés équivalent temps plein au 31/08/25 : 62	152

La rémunération des organes de direction cadre n'est pas communiquée, car cela conduirait indirectement à mentionner une rémunération individuelle.

Cotisations

Les cotisations inscrites en compte de résultat sont sans contrepartie, car elles permettent uniquement d'être adhérent de l'association et de participer à l'Assemblée Générale.

Les cotisations sont comptabilisées en comptabilité d'engagement, lors de l'appel de cotisation.

Honoraires du Commissaire aux comptes

Le montant des honoraires du Commissaire aux comptes figurant sur le compte de résultat de l'exercice

s'élève à 6 840 €.

Transferts de charges

Participation Emplois aidés	15 000
Remboursement Uniformation	33 788
Remboursement Assurance	17
TOTOTAL	48 805

Charges exceptionnelles

Fournisseurs/ exercice antérieur	2 742
Divers	2 090
Dons	881
VNC Eléments d'actifs cédés	681
TOTOTAL	6 394

Produits exceptionnels

Chèques non encaissés de plus de 2 ans	1 521
Reprise subventions d'investissement	8 532
Divers	764
Fournisseurs/exercice antérieur	2 500
Produits de cession d'éléments d'actifs	0
TOTOTAL	13 317